



**COMPTE RENDU DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE
du Lundi 15 mai 2017**

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Lundi 15 mai 2017, à 18 heures, à la Mission Locale, 5 rue de Séraucourt à Bourges, sur convocation préalable de Monsieur Pascal BLANC, Président, adressée le 5 mai 2017. La séance est présidée par M. Pascal BLANC.

Etaients présents :

M. Pascal BLANC	Président,
M. Aymar de GERMAY	1 ^{er} Vice-Président,
M. Daniel BEZARD	2 ^e Vice-Président,
M. Yvon BEUCHON	5 ^e Vice-Président,
M. Patrick BARNIER	6 ^e Vice-Président,
Mme Bernadette GOIN	7 ^e Vice-Présidente,
Mme Corinne SUPLIE	8 ^e Vice-Présidente,
M. Rodolphe BESTAZZONI	10 ^e Vice-Président,
M. Robert HUCHINS	11 ^e Vice-Président,
M. Denis POYET	12 ^e Vice-Président,
M. Alain MAZE	14 ^e Vice-Président,
Mme Véronique FENOLL	1 ^{er} Membre du Bureau,
M. Philippe MERCIER	2 ^e Membre du Bureau.

Etaients excusés :

M. Gérard SANTOSUOSSO	4 ^e Vice-Président,
M. Daniel GRAVELET	9 ^e Vice-Président,
M. Bernard BILLOT	13 ^e Vice-Président,
Mme Catherine VIAU	15 ^e Vice-Présidente.

Etait présent à titre consultatif :

M. Philippe MOUSNY	Maire-Adjoint, délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à la Ville de Bourges,
--------------------	---------------------------------------------------------------------------------

Etait absent :

M. Martial REBEYROL	Maire-Adjoint, délégué à l'Urbanisme à la Ville de Bourges.
---------------------	-------------------------------------------------------------

Administration :

M. David VIGOUROUX	Directeur Général des Services,
M. Stéphane VERDIER	Directeur Général Adjoint - Ressources Humaines et Financières,
M. Pierre GUILLAMO	Chargé de Mission auprès du Directeur Général des Services,
Mme Véronique MATHIAS	Directrice Générale Adjointe – Aménagement et Territoire,
M. Marc BIANCHINI	Directeur Général Adjoint chargé de l'Économie et de l'Enseignement Supérieur,
Mme Florence PERRIN	Assistante du Chef du Service des Assemblées,
M. Vincent COTIER	Directeur de Cabinet.

Monsieur BESTAZZONI est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 02.

Approbation du compte rendu analytique du Bureau Communautaire du lundi 27 mars 2017

Rapporteur : Monsieur BLANC

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le compte rendu à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Bureau Communautaire du lundi 24 avril 2017

Rapporteur : Monsieur BLANC

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le compte rendu à l'unanimité.

1. Avenant n° 1 à la convention de transfert de Maîtrise d'Ouvrage pour l'aménagement de la rue des Acacias à TROUY

Rapporteur : Monsieur BLANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 27 février 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Vu la délibération n° 3 du Bureau Communautaire en date du 29 août 2016, approuvant la convention visée en objet et ses modalités techniques, administratives et financières ;

Vu la délibération n° 1 du Bureau Communautaire du 24 avril 2017 fixant le lieu de réunion du Bureau Communautaire ;

Considérant qu'il est nécessaire de préciser la répartition du FCTVA entre les deux collectivités ;

Il est donc proposé au Bureau Communautaire :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer et à suivre l'exécution de cet avenant à la convention de transfert de Maîtrise d'Ouvrage pour l'aménagement de la rue des Acacias à TROUY.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

2. Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Formation - Tournoi universitaire de rugby

Rapporteur : Monsieur BARNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 27 février 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Vu la délibération n° 1 du Bureau Communautaire du 24 avril 2017 fixant le lieu de réunion du Bureau Communautaire ;

Considérant que la compétence facultative « Développement de l'Enseignement supérieur et de la Formation – IMEP » est transférée à la Communauté d'agglomération de Bourges depuis le 1^{er} janvier 2012 ;

Considérant la demande présentée par « l'association sportive de l'INSA-CVL », dont l'objet est de promouvoir et d'organiser les activités sportives des élèves de l'Institut National des Sciences Appliquées Centre-Val-de-Loire.

Les Ovalies UniLaSalle sont le plus grand tournoi solidaire de rugby universitaire en Europe. Organisé au sein de l'Institut polytechnique UniLaSalle de Beauvais, cet événement rassemble chaque année plus de 3 500 personnes (joueurs, supporters, visiteurs) venant de plus de 60 écoles supérieures de tous horizons.

Trois tournois différents (rugby à 7 féminin et masculin, rugby à 15 masculin) rassemblant 75 équipes sont au programme.

Cette manifestation a également une vocation humanitaire par le versement des bénéfices engendrés à des associations caritatives.

La 23^{ème} édition se déroule les 5 et 6 mai 2017, avec comme parrain, Sébastien Chabal.

L'association sportive de l'INSA-CVL souhaite engager, pour la première fois, une équipe de rugby à 15 ainsi qu'une équipe de pom-pom girls. Une cinquantaine d'étudiants feront ainsi le déplacement en bus pour porter les couleurs de l'INSA et de l'Agglomération de Bourges.

Ce type d'évènement, qui permet de valoriser le territoire au sein d'un événement sportif d'envergure nationale, nécessite un budget de 4666,80 €, suivant le détail ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Inscriptions	2394 €	Participation individuelle (30 € par participant)	1710 €
Transport par car	2272,80 €	Subvention FSDIE	2272,80 €
		Bourges Plus	684 €
Total	4666,80 €	Total	4666,80 €

Il est proposé d'accorder une aide de 684 €.

La dépense sera imputée au chapitre 65, article 6574 du budget de l'exercice 2017.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le versement d'une subvention de 684 € à l'Association sportive de l'INSA-CVL ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention pour le versement de la subvention et tout document se rapportant à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

3. Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Formation - Attribution de subvention au Club Le Printemps des Grandes Ecoles de l'Institut National des Sciences Appliquées Centre Val de Loire (LEPGE INSA CVL)

Rapporteur : Monsieur BARNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 27 février 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Vu la délibération n° 1 du Bureau Communautaire du 24 avril 2017 fixant le lieu de réunion du Bureau Communautaire ;

Considérant que la compétence facultative « Développement de l'Enseignement Supérieur et de la formation – IMEP » est transférée à la Communauté d'Agglomération de Bourges depuis le 1^{er} janvier 2012.

L'association Club Le Printemps des Grandes Ecoles de l'INSA Centre Val de Loire a pour objectif de promouvoir la dynamique de l'Enseignement supérieur en France par le biais d'un événement de renommée nationale, voire internationale, le Printemps de Bourges. L'activité principale de l'association consiste ainsi à organiser pendant la durée du Printemps de Bourges des concerts publics animés par des groupes musicaux formés d'étudiants de l'Enseignement supérieur.

Le Printemps des grandes Ecoles, issu du partenariat entre le Printemps de Bourges et l'INSA Centre Val de Loire, permet, à ce titre, à des groupes musicaux composés d'étudiants venus de toute la France, de se produire sur l'une des scènes ouvertes du Printemps de Bourges.

Organisé en amont avec la mise en œuvre d'une stratégie de communication locale et nationale auprès des établissements d'Enseignement supérieur, le Printemps des Grandes Ecoles favorise également un travail de sélection des groupes en transversalité avec les organisateurs du Printemps de Bourges et les représentants de l'INSA-CVL.

Par ailleurs, l'association assure l'accueil des groupes participants, leur hébergement, la restauration ainsi que le transport des personnes et de leur matériel lors du Printemps de Bourges.

Pour cette édition 2017 qui se déroule du 18 au 23 avril, l'association a décidé d'ouvrir l'évènement à tous les étudiants (et pas uniquement des grandes écoles) afin de développer la qualité et la notoriété de ce rendez-vous. La communication a également été accrue avec l'organisation d'une présentation presse en présence de Guillaume LEDOUX, membre du groupe Blankass et parrain du festival.

Cet évènement, qui concourt à l'animation de la vie étudiante sur le territoire et au rayonnement de l'Agglomération, nécessite un budget de 7500 €.

Dépenses		Recettes	
Communication	1100 €	Université- FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes)	700 €
Achats alimentaires	600 €	Subvention Bourges Plus	1000 €
Frais de déplacements	300 €	Subvention Conseil Départemental	5000 €
Tombola	200 €	Participation de l'association	400 €
Décoration stand	300 €	Ventes diverses	200 €
Défraiement groupes	5000 €	Partenariats	200 €
Total	7500 €	Total	7500 €

Il est proposé d'accorder une aide de 1000 euros.

La dépense sera imputée au chapitre 65, article 6574 du budget principal de l'exercice 2017.

Il est proposé au Bureau Communautaire:

- d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 1000 euros à l'association Club Le Printemps des Grandes Ecoles de l'INSA Centre Val de Loire ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention relative à la subvention accordée à l'association Club Le Printemps des Grandes Ecoles de l'INSA Centre Val de Loire et tout document se rapportant à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

4. Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Formation - Colloque « Journée Défense » - Convention avec l'INSA-CVL pour le versement d'une subvention

Rapporteur : Monsieur BARNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 27 février 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Vu la délibération n° 1 du Bureau Communautaire du 24 avril 2017 fixant le lieu de réunion du Bureau Communautaire ;

Considérant que la compétence facultative « Développement de l'Enseignement supérieur et de la Formation – IMEP » est transférée à la Communauté d'agglomération de Bourges depuis le 1^{er} janvier 2012 ;

Considérant la demande présentée par l'INSA Centre-Val-de-Loire concernant l'organisation du colloque Journée de la Défense. Cet évènement se déroulera le 14 septembre 2017 et 50 participants sont attendus lors de cette Journée sur le site de l'INSA, Campus de Bourges.

Le colloque « Journée Défense » initié par l'INSA-CVL permet d'organiser une journée de recherche axée sur les partenariats mis en œuvre par l'Institut et ses laboratoires de recherche en cotutelle au profit du secteur de la Défense. Il s'agit ainsi de faire le point sur les travaux en cours, d'explorer de nouveaux champs de recherche et d'étendre les collaborations.

L'objectif consistera à présenter des travaux de recherche partenariale « Défense » de l'INSA Centre Val de Loire et de ses laboratoires associés. Les sujets abordés porteront de la sorte principalement sur les matériaux énergétiques, la détonique et la propulsion.

Ce type d'évènement, qui concourt à la valorisation des activités de recherche sur le territoire de l'agglomération et l'émergence de nouvelles collaborations, nécessite un budget de 3000 €, suivant le détail ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Promotion (frais d'annonce, de publicité et d'agences)	900 €	Subvention Conseil régional du Centre	1000 €
Restauration et logistique (location de salle, transport sur place, restauration cocktail, location de matériel)	1778,57 €	Subvention Bourges Plus	1000 €
Congrès (organisation, frais liés directement aux conférences, dossiers et actes du colloque)	321,43 €	Subvention Conseil départemental du Cher	1000 €
Total	3000 €	Total	3000 €

Il est proposé d'accorder une aide de 1000 €.

La dépense sera imputée au chapitre 65 - article 65738 du budget de l'exercice 2017.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le versement d'une subvention de 1000 € à l'INSA-CVL ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention pour le versement de la subvention et tout document se rapportant à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

5. Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Formation - Attribution de subvention au Club d'Informatique et de Sécurité Informatique de l'Institut National des Sciences Appliquées Centre Val de Loire

Rapporteur : Monsieur BARNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 27 février 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Vu la délibération n° 1 du Bureau Communautaire du 24 avril 2017 fixant le lieu de réunion du Bureau Communautaire ;

Considérant que la compétence facultative « Développement de l'Enseignement Supérieur et de la formation – IMEP » est transférée à la Communauté d'Agglomération de Bourges depuis le 1^{er} janvier 2012 ;

Le Club ISI (Informatique et Sécurité Informatique) est une association étudiante de l'INSA Centre Val de Loire permettant à ses membres de découvrir le monde de la Cyber Sécurité et de se former sur cette thématique par l'intermédiaire de challenges, de cours et de conférences.

Le Club ISI, en partenariat avec l'association de sécurité informatique de l'INSA Lyon, organise un grand concours national le 6 avril à Lyon ainsi qu'une journée cyber sécurité la samedi 8 avril à Bourges.

Le but de ce dernier évènement est de faire connaître le Club ISI auprès des acteurs de la cyber sécurité et du grand public, mais aussi de créer un évènement unique pour contribuer au développement et à la visibilité de la région en la matière.

L'INSA forme les élèves à la sécurité de l'information et porte à ce titre un intérêt pédagogique à cette journée. Les acteurs majeurs du domaine seront présents tels qu'OVH, CISCO, Airbus et DenyAll et échangeront avec les étudiants sur leurs conceptions mais aussi sur leurs retours d'expériences relatifs à la cyber sécurité.

Cette subvention permettra de réaliser une journée cyber sécurité de qualité en contribuant à l'achat d'accessoires et de produit alimentaires ainsi qu'au remboursement des conférenciers.

Cet évènement, qui concourt à l'animation de la vie étudiante sur le territoire et au rayonnement de l'Agglomération, nécessite un budget de 2 800 €.

Dépenses		Recettes	
Imprimerie	50 €	Université- FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes)	1 600 €
5 conférenciers	1 500 €	Crowdfunding	500 €
Boissons	200 €	Subvention Bourges Plus	600 €
Nourriture	250 €	Formind	100 €
Goddies	500 €		
Gardiennage	300 €		
Total	2 800 €	Total	2 800 €

Il est proposé d'accorder une aide de 600 euros.

La dépense sera imputée au chapitre 65, article 6574 du budget principal de l'exercice 2017.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 600 euros à l'association club Informatique et de Sécurité Informatique ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention relative à la subvention accordée à l'association club Informatique et de Sécurité Informatique et tout document se rapportant à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

6. Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Formation - Cérémonie de la remise des diplômes de l'IUT - Attribution de subvention à l'IUT

Rapporteur : Monsieur BARNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 27 février 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Vu la délibération n° 1 du Bureau Communautaire du 24 avril 2017 fixant le lieu de réunion du Bureau Communautaire ;

Considérant que la compétence facultative « Développement de l'Enseignement supérieur et de la Formation – IMEP » est transférée à la Communauté d'agglomération de Bourges depuis le 1^{er} janvier 2012 ;

Dans ce cadre, l'IUT de Bourges sollicite de l'agglomération de Bourges Plus un partenariat financier pour l'organisation de la cérémonie officielle de remise des Diplômes Universitaires de Technologie qui aura lieu le vendredi 30 juin 2017.

Cet événement, qui clôture la scolarité des diplômés, est devenu incontournable et valorise le dynamisme et la qualité de l'établissement.

Cette manifestation s'avère également l'occasion de réunir, dans une ambiance conviviale, les jeunes diplômés, leurs familles, les équipes pédagogiques et l'ensemble des personnels.

En effet, symbole de la réussite universitaire sur notre territoire, cette cérémonie témoigne des efforts conjoints des enseignants et des étudiants autour d'un projet commun et d'un travail d'équipe visant à faciliter la poursuite d'études, voire l'entrée dans la vie professionnelle pour les nouveaux diplômés.

Dépenses		Recettes	
Location de salle	3 800 €	IUT de Bourges	4860 €
Communication	360 €	Bourges Plus	3 200 €
Cocktail	3 900 €	Conseil Départemental	500 €
Animation	600 €	APUIS	600 €
Prix remis aux majors	500 €		
Total	9 160.00 €	Total	9 160.00€

Il est proposé d'accorder une aide de 3 200 euros.

La dépense sera imputée au chapitre 65, article 65738 du budget principal de l'exercice 2017.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 200 euros ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention relative à la subvention accordée à l'IUT de Bourges et tout document se rapportant à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

**7. Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Formation - Galerie La BOX -
Convention avec l'ENSA pour le versement d'une subvention**

Rapporteur : Monsieur BARNIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 27 février 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Vu la délibération n° 1 du Bureau Communautaire du 24 avril 2017 fixant le lieu de réunion du Bureau Communautaire ;

Considérant que la compétence facultative «Développement de l'Enseignement Supérieur et de la formation – IMEP» est transférée à la Communauté d'Agglomération de Bourges depuis le 1^{er} janvier 2012 ;

Dans ce cadre, La Box, galerie institutionnelle de l'ENSA (Ecole Nationale Supérieure d'Art) sollicite de l'Agglomération Bourges Plus une aide financière de 7000 euros.

En effet, la galerie La Box est un outil pédagogique ouvert à tous les publics. Privilégiant principalement les formes d'expérimentation, elle vise à établir des liens entre les publics, les artistes, les commissaires, les résidents et les étudiants afin de partager des moments de création privilégiés. À ce titre, sa programmation se veut souple, réactive et ouverte sur l'extérieur en lien avec de nombreux partenariats internationaux, nationaux et, plus particulièrement, régionaux ou berruyers. La galerie La Box veille également à construire des relations permanentes avec les autres lieux d'art contemporain de Bourges.

Deux dispositifs sont ainsi déployés :

- L'appel d'offre curatoriale permet de confier à un ou plusieurs jeune(s) commissaire(s) une partie de la programmation annuelle de La Box en lien avec l'actualité artistique.
- Les résidences accueillent des artistes qui disposent d'une bourse et d'un budget de production pour construire un projet qui peut donner lieu à un compte rendu sous des formes diverses, à La Box, ou hors de ses murs.

Ces deux dispositifs génèrent des actions pédagogiques au sein de l'école (workshop, conférences) et une action expérimentale auprès d'un public choisi par le commissariat de l'exposition.

En 2015-2016, les travaux présentés à La Box ont réuni au total plus de 3000 visiteurs.

Pour 2017, le projet curatoriale de Nicolas de Ribou sera mis en lumière. « Souvenir de Mwene Mutapa : cartographie exotique d'une collection », est une proposition composée de trois volets d'exposition d'œuvres issues de la Collection Famille Servais, de rencontres et d'un espace de recherche, intitulés «l'île aux lignes, l'île aux mythes, l'île de la mémoire ».

Le budget, dont le montant total s'élève à 166 514,88 €, repose en partie sur les aides des institutions publiques.

Dépenses		Recettes	
Rémunérations	70 514,88 €	Ministère de la Culture et de la Communication / Direction générale de la Création artistique	23 176,22 €
Fonctionnement	96 000 €	ENSA Bourges	47 338,66 €
		DRAC Centre	50 000 €
		Conseil Régional du Centre	39 000 €
		Bourges Plus	7 000 €
Total	166 514,88 €	Total	166 514,88 €

Il est proposé d'accorder une aide de 7 000 euros.

La dépense sera imputée au chapitre 65 - article 65738 du budget de l'exercice 2017.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le versement d'une subvention de 7 000 euros à l'ENSA pour le financement de La BOX ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention relative à la subvention accordée à l'ENSA pour le financement de La BOX (annexe 1 projet de convention) et tout document se rapportant à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

<p>8. Restructuration de réseaux d'eau potable et rénovation de branchements sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bourges - Appel d'offres ouvert</p>

Rapporteur : Monsieur HUCHINS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 27 février 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Vu la délibération n° 1 du Bureau Communautaire du 24 avril 2017 fixant le lieu de réunion du Bureau Communautaire ;

Considérant qu'il est nécessaire de continuer à rénover les conduites d'eau potable sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bourges, il est proposé de mettre en place un accord cadre à bons de commandes pour la restructuration des réseaux d'eau potable et la rénovation des branchements d'eau potable.

Le marché se compose d'un seul lot d'une durée de 1 an renouvelable, une fois pour 1 année supplémentaire.

Le montant maximum du marché sera de 2 600 000 € HT pour un an.

Il est demandé au Bureau Communautaire de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert ;
- Autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision dans le cadre de la passation de ce marché ;
- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à en suivre l'exécution.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

9. Renouvellement du réseau d'eau potable et des branchements d'eau potable route de la Chapelle à BOURGES

Rapporteur : Monsieur HUCHINS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 27 février 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Vu la délibération n° 1 du Bureau Communautaire du 24 avril 2017 fixant le lieu de réunion du Bureau Communautaire ;

Considérant que le réseau d'eau potable de la route de La Chapelle à Bourges est vétuste, il est proposé de mettre en place un marché pour le renouvellement de ce réseau d'eau potable et des branchements d'eau potable ;

Le marché se compose d'une tranche ferme de 2 tranches conditionnelles d'une durée maximale de 3 ans.

Le montant global du marché est estimé à 1 600 000 € HT.

La tranche ferme concerne la section Marcel Haegelen à Marguerite Audoux, la 1^{ère} tranche conditionnelle concerne la section Marguerite Audoux au chemin Tortu, la 2^{ème} tranche conditionnelle concerne la section chemin Tortu à la rocade.

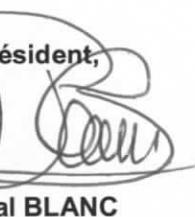
Il est demandé au Bureau Communautaire de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert ;
- Autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision dans le cadre de la passation de ce marché ;
- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à en suivre l'exécution.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 18 heures 15.

Fait à Bourges, le 16 mai 2017


Le Président,

Pascal BLANC

Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur publication ou de leur notification.